



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
N° 2025-067

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le onze juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Maëlle JOLY a donné pouvoir à David SUC, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Stéphanie GRANOUILLET, Pierre ASTOR a donné pouvoir à Corinne TARGHETTA, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Absents :

Christelle BLANCHER, Daniel DI-LITTA et Sébastien VINCENT

Secrétaire de séance : Stéphanie GRANOUILLET

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	15
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	7

Objet : Convention de transfert de gestion l'association de Jussac du bâtiment de l'assemblée, du four et de l'oratoire

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, informe le conseil municipal de la nécessité de transférer la gestion de l'assemblée, du four et de l'oratoire à l'association de Jussac.

Vu la délibération n° 2021-11-124 du 26/11/2021 relative au transfert des biens de la section de Jussac dans le domaine communal ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances / Foncier et travaux » du 12/06/2025.

Les conseillers municipaux habitants de Jussac ne participent pas au vote : Anne-Sylvie MIRMAND et Maryse RIBEYRON.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 18 voix pour et 1 abstention (Antoine MALEYSSON), décide :

-  **D'APPROUVER** la convention de transfert de gestion de l'assemblée, du four et de l'oratoire à l'association de Jussac jointe en ANNEXE,
-  **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de transfert afférente ainsi que tout document relatif à ce transfert de gestion.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Patricia GOUDARD